



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

ID : 018-211801790-20221015-2022_036B-DE



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2022-036

L'an deux mil vingt-deux, le 15 octobre le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Date de la convocation : 03 octobre 2022

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Mickaël GENESTE, Xavier BERNARD, Dominique COURILLEAU, Jonathan MAILET, Nathalie RIOU, Bernard ROUSSEAU

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre AUGÉ qui donne pouvoir à B. ROUSSEAU, Christine LOUBEYRE qui donne pouvoir à X. BERNARD, Frédérique PAWLOVSKY qui donne pouvoir à M. GENESTE, Patricia MARTINS, Valérie MULON

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

OBJET : Modification tarifs
Locations salles communales
2023

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location des locaux du Foyer rural pour l'année 2023 conformément au règlement de location des salles communales approuvé par délibération n°2019-043 du 05 octobre 2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer au titre de l'année 2023 les tarifs suivants :

TARIFS SALLES COMMUNALES 2023		Habitants ou Associations De Pigny ou Agents de la collectivité de Pigny	Habitants ou Associations Hors Commune Et entreprises
GRANDE SALLE	1 jour	263 €	505 €
	Week-end	366€	717 €
	Tarif association 1 journée	49€	
	Tarif association week-end	70 €	
SALLE DES SPORTS	1 jour	116 €	198 €
	Week-end	179 €	301 €
	Tarif association 1 journée	13 €	
	Tarif association week-end	16 €	

- Les associations de Pigny bénéficient d'une réservation d'une salle des fêtes gratuite par an.
- Les candidats aux élections bénéficient d'une mise à disposition gratuite d'une salle, une fois par campagne électorale.
- L'association du Comité Miss Bourges bénéficie exceptionnellement en 2023 du tarif association 1 journée et tarif association week-end.

- Une caution de garantie d'un montant de 500 € pour la salle des sports et de 1000 € pour les frais de location, versées au moment de la remise des clés
- Les arrhes, d'un montant égal à 50% de la valeur locative de la salle réservée, sont encaissées au moment de la signature de la convention.

Et ont signé tous les membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

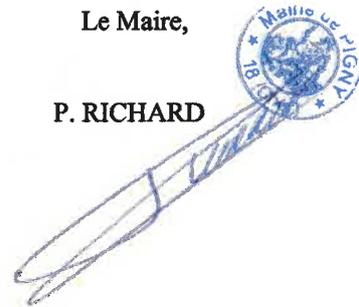
Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT



Le Maire,

P. RICHARD



Certifié exécutoire 18/10/2022
Reçu en Préfecture 18/10/2022
Publié sur site <https://pigny.fr/fr/> le 18/10/2022